

M. le Président rappelle le projet de réorganisation des Services des finances publiques engagé par la DDFIP de la Savoie aboutissant notamment pour le territoire de Val Guiers

- à la fermeture de la Trésorerie de Pont de Beauvoisin 73,
- à la dissociation des fonctions de gestion financière et de conseil auprès des collectivités locales,
- et à la mise en place d'un accueil de proximité pour les usagers à l'intérieur d'une Maison France Services.

La fonction de gestion comptable serait ainsi délocalisée dans la ville d'Aix les Bains au détriment de notre territoire rural .

Cette organisation nouvelle pose de nombreuses interrogations :

A l'échelle de l'Avant-Pays savoyard et de la Vallée du Guiers, les trésoreries locales sont toutes supprimées pour être regroupées dans les centres urbains : Aix les Bains, Voiron, La Tour du Pin ou Bourgoin.

Pourtant les SCOT reconnaissent les villes de Pont de Beauvoisin (Savoie, Isère) comme un centre à l'échelle du bassin de vie du Guiers et de l'Avant-Pays.

Par ailleurs, le nombre d'agents travaillant dans les trésoreries locales dépasse la vingtaine. Rappelons également que la Trésorerie de Pont 73 est installée dans des locaux de la Communauté de Communes Val Guiers qui peuvent facilement accueillir des services regroupés.

Après en avoir discuté, le conseil communautaire estime :

- que notre territoire rural n'a pas à être traité différemment d'autres vallées savoyardes et propose qu'une **solution de regroupement dans l'Avant-Pays** soit examinée en concertation avec les différentes EPCI concernées.
- qu'ainsi, les relations de proximité seraient maintenues avec les collectivités,
- que, tout en s'inscrivant dans l'objectif de constituer un back office de bon niveau, ce dispositif permettrait d'éviter aux agents concernés par la réforme d'être trop éloignés de leurs lieux de travail actuels.
-

Le conseil, en outre, est plus qu'interrogatif, en ce qui concerne le service à rendre aux usagers, par l'augmentation des points de contact : concrètement, si les agents des Maisons France Services doivent recueillir en front office les questions des usagers, ils n'auront pas accès aux dossiers des usagers et se contenteront de les renvoyer à une prise de rendez-vous téléphonique ou à une visio-conférence à une date ultérieure.

Pour séduisante qu'elle apparaisse sur le papier, cette procédure constitue plus un pis-aller qu'un véritable progrès en réponse à la fracture numérique et sociale.

Pour toutes ces raisons, le conseil communautaire refuse le projet de réorganisation des Services des finances publiques et demande une véritable concertation sur le fond allant dans le sens d'un regroupement des services actuels au niveau de l'Avant-Pays Savoyard.